

Lettre d'informations municipales



N° 67 - Septembre 2014

Au Sommaire :

Le mot de l'adjointe à l'école et aux associations
Etat civil

Extraits de comptes rendus du conseil municipal

Au fil des dossiers

Les associations

En annexe :

L'évolution économique de Boisset-lès-Montrond
depuis le début du 19^{ème} siècle jusqu'à nos jours

Horaires d'ouverture de la Mairie :

• **Lundi : 14h30 - 18h30**

• **Mardi, Mercredi, Jeudi et Vendredi :
9h-12h**

• **Résolution de problèmes locaux** : un
cahier de doléances est disponible en Mairie

Permanences des élus :

• **Lundi 16h-18h :**

Claudine COURT / André TARDY

• **Mardi 10h-12h :** René HRYNIOW

• **Mercredi 10h-12h :**

Claudine COURT / Gisèle MELONI

• **Jeudi 10h-12h :** René HRYNIOW

• **Vendredi 10h-12h :**

Claudine COURT / André TARDY

**Vous pouvez également rencontrer les
élus sur rendez-vous**

Horaires de la bibliothèque (gratuite) :

• **Lundi et Vendredi : 16h30 - 18h**

• **Mercredi et Samedi : 11h-12h**

Horaires d'été de la déchetterie de

Montrond (du 1^{er} Avril au 30 Septembre) :

• **Lundi : 14h - 18h**

• **Mardi au Samedi : 10h - 12 h et 14h - 18h**

• **Dimanche : 10h - 12h**

Les déchetteries sont fermées les jours fériés

Informations consultables sur le site de la mairie

Mairie de Boisset-lès-Montrond

Place de l'église

42210 Boisset-lès-Montrond

Tél. : 04 77 54 40 16 - Fax : 04 77 94 56 70

Courriel : mairie.boisset42@wanadoo.fr

Site de la mairie :

www.boisset-les-montrond.com

Site d'André Viallard :

www.boissetlesmontrondphotos.fr

Le mot de l'adjointe

Mardi 02 septembre 118 Boissetaires ont trouvé une nouvelle équipe enseignante. Les élèves sont répartis en 5 classes :

- PS-MS avec Marie Anne Quintero et Pierre-Gilles Barralon
- GS-CP avec Valérie Geneyton
- CP-CE1 avec Nathalie Gué Cottin qui assure aussi la direction de l'école
- CE2-CM1 avec Stéphanie Chapot
- CM1- CM2 qui vont revoir Nathalie Descos.



Cette année, une nouveauté : la mise en place de la réforme des rythmes scolaires impose 24 heures d'enseignement hebdomadaires réparties sur 4 jours ½ au lieu de 4. De ce fait les élèves ont cours les mercredis matin. Les mardis et jeudis de 15h30 à 16h30, ils découvrent de nouvelles activités périscolaires encadrées par «Les Chambons» aidés par des bénévoles de nos associations boissetaires et des intervenants extérieurs.

Ces activités se déroulent au sein de nos diverses structures municipales : cour de l'école, salle d'évolution, local ados, bibliothèque, salle des sports, salle des fêtes, boule de la Mare.

Au nom de l'équipe municipale je remercie les bénévoles des associations qui ont bien voulu s'investir auprès des enfants, permettant ainsi la gratuité de ces deux heures d'activité durant cette année scolaire.

Si vous aussi souhaitez participer aux TAP (Temps d'Activité Périscolaire), vous pouvez contacter Aline Epinat, directrice des Chambons .

Bonne rentrée à tous.

Thérèse Richard
adjointe à l'école et aux associations



MARIAGES

Toutes nos félicitations à :

- Sébastien GALLARESU et Mélanie JOST, le 2 août,
- Christophe JEOFFROY et Stéphanie TOTÉE, le 6 septembre.

DÉCÈS

Nos sincères condoléances aux familles de

- André HORTALA décédé le 5 août à l'âge de 81 ans,
- Evelyne JANOT née MONTAGNE décédée le 13 août à l'âge de 57 ans.

NAISSANCES

Sincères félicitations aux parents de :

- Alexis BERAUD, né le 2 juin, 9 lotissement Grataloup,
- Alicia CHABROL TISSOT, née le 10 juin, 39 rue de la Terrasse,
- Théo MINJARD, né le 12 juin, 8 route du Goué,
- Maëlys MARÉCHET, née le 20 juin, Place des Remparts,
- Martin GAGNAIRE, né le 23 juin, 69 route de la Gare,
- Yoann DA SILVA VIEIRA, né le 14 juillet, 4 chemin des Murettes,
- Antonin LANNAREIX, né le 31 juillet, Lotissement du Gand,
- Elina MAMRI, née le 25 août, chemin des Guignols.

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2014

DESIGNATION DES DIFFERENTES DELEGATIONS :

voir bulletin spécial élections.

INDEMNITES DES ELUS : % sur l'indice 1015 (strate des communes de 1 000 à 3 499 habitants) soit 3 917€ brut mensuel au total : le maire 43%, 1^{er} adjoint 16.50%, 2^{ème} et 3^{ème} adjoints 13.15%, 4^{ème} adjoint 8.25%, conseillers délégués 3% .

DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL :

1 - De prendre toute décision concernant les marchés inférieurs à 15 000 €.

2 - De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistres y afférant.

3 - De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières.

4 - D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions, ni de charges.

5 - De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 3 000 euros.

6 - De fixer et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts.

7 - D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme.

DROIT DE PREEMPTION URBAIN (DPU) : institué sur l'ensemble des zones U et AU du PLU.

PRESENTATION DU BUDGET par Gisèle MELONI tel qu'il a été voté par l'équipe précédente.

QUESTIONS DIVERSES :

- Achat d'une auto laveuse de 2 390 € HT.
- Opération de sécurité virage rue de la Terrasse/chemin de la Roche : coût du géomètre 791.10 € H.T. La CALF prend les travaux en charge à hauteur de 20 000 € environ dans son programme de sécurité. M DUMONT est d'accord pour rétrocéder une partie de sa parcelle pour ces aménagements.
- Problème du stationnement rue de la Passerelle : réunion de quartier avec les riverains prévue le 3 septembre à 20h.
- Commémoration du 8 mai à 11h à Chalain.
- Commission associations/école : réunion le 23 avril à 19h30 avant de rencontrer les associations à 20h.
- Commission bulletin : réunion le 16 avril à 17h30.
- CALF : élection du président le 22 avril à 19h30. Election du bureau et des vice présidents le 29 avril.
- Rencontre des maires des 3 communes dans lesquelles fonctionnent les Chambons avec l'UFCV le 13 mai à 19h30.
- Elections européennes le 25 mai 2014.
- Réunion municipale le 14 juin à 9h30, visite des bâtiments communaux.
- Des devis à prévoir pour le bardage intérieur des pignons de la salle des sports.
- Le PLU est applicable depuis le 28 mars 2014.

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUIN 2014

CHOIX D'ENTREPRISE POUR MISE EN CONFORMITE DU TABLEAU ELECTRIQUE DE LA SALLE DES FETES :

l'entreprise BERSON est retenue pour 2 694 € TTC.

CHOIX D'UN HEBERGEUR POUR LE SITE DE LA MAIRIE :

«Campagnol.fr» proposé par l'association des Maires Ruraux de France à ses adhérents a été amélioré et semble être aujourd'hui approprié aux communes comme la nôtre. L'adhésion est plus élevée (180 €/an) mais la prestation semble beaucoup plus adaptée à notre situation.

DECISION MODIFICATIVE :

modifications ligne de crédit pour 10 000 €.

CREATION ET SUPPRESSION D'UN POSTE : modification du tableau des effectifs du fait de l'évolution de carrière d'un agent.

DESIGNATION DU DELEGUE A LA COMMISSION LOCALE

D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES (CLETC) :

Gisèle MELONI.

PROPOSITION DE MEMBRES A LA COMMISSION

INTERCOMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS (CIID) : il est proposé les candidatures de Rose Marie BREUILLAUD et de René HRYNIOW.

DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE PAR LE CONSEIL

MUNICIPAL : annulation délibération avec suppression du point 7 (voir conseil d'avril).

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE CITY-STADE ET LE SKATE-PARK :

Suite à la rencontre du 15 mai dernier avec les ados, une enquête a été lancée afin de connaître leurs attentes en matière de city-stade ou skate-park. Des devis ont été demandés pour ces 2 installations. La dépense totale s'élèverait à 86 745 € H.T. Des demandes de subventions seront déposées auprès de notre sénatrice Madame Cécile CUKIERMAN sur l'enveloppe parlementaire et à la CAF.

DELEGATION DE SUIVI DES AGENTS TECHNIQUES : Fabien MOUTON se voit confier cette tâche.

CONTRAT DE DROIT PRIVE : Rémi FLEURET, le jeune stagiaire pourrait être embauché en CAE aidé à 70%.

CALF : PROGRAMME VOIRIE 2015 : René HRYNIOW rappelle que l'enveloppe voirie est maintenant cumulée avec l'enveloppe éclairage public, et que celle-ci s'élève annuellement à 32 683,11 € HT en investissement. Il est retenu la place du Lavoir : estimation 50 000 € TTC, prévoir des dépenses supplémentaires pour créer une zone de retournement et la pose d'un lampadaire.

QUESTIONS DIVERSES :

- Rythmes scolaires : le planning des TAP est arrêté de la rentrée aux vacances de la Toussaint ; 4 intervenants seront engagés par « les Chambons » pour cette période. La commune s'est engagée à proposer des TAP gratuits alors que L'Hôpital le Grand et Unias demanderont une participation des familles. « Les Chambons » font payer une adhésion de 12 € par an et par famille.
- OM (ordures ménagères) : voir avec la CALF pour mieux organiser la collecte impasse du Cerizet.
- Pétanque des élus le 6 septembre à Boën. Inscription de 2 triplètes et de 2 personnes pour les visites.
- Fête patronale : comme chaque année le vin d'honneur est offert par la municipalité le dimanche à midi.
- Travaux d'été à prévoir à l'école.
- Utilisation des salles communales : le Brigadier d'Or souhaiterait que les plannings soient établis avant la rentrée.
- Ferme équestre : fermée depuis le début d'année.
- Parking du Cerizet : M VERDAILLANT est d'accord pour qu'un lampadaire soit posé sur sa maison afin de mieux éclairer le parking et le sécuriser.
- La zone 30 vers la boulangerie sera étendue jusqu'à la Croix du Jubilé (croix vers le pont de la Mare).



STATIONNEMENT SUR LES TROTTOIRS ET SUR LE PARKING DE L'ÉCOLE...

La Mairie demande plus de civisme ...

Le stationnement des véhicules sur les trottoirs est un problème récurrent dans notre village, notamment aux abords de l'école. De plus en plus de conducteurs se servent des trottoirs et des espaces réservés aux piétons pour garer leurs véhicules. Il est nécessaire de rappeler qu'il est interdit de stationner son véhicule sur les trottoirs et les cheminements réservés aux piétons, de jour comme de nuit, de même qu'il est interdit de stationner devant les "bateaux" donnant accès aux propriétés riveraines. Est également interdit le stationnement susceptible d'occasionner une gêne pour les secours : pompiers, ambulances ou véhicules de gendarmerie. Ainsi, il semble indispensable de rappeler que les trottoirs sont réservés aux piétons pour leur sécurité, notamment pour les parents accompagnés de leurs enfants en poussette, et les personnes à mobilité réduite. Un trottoir occupé par un véhicule, oblige les passants à poursuivre leur chemin en descendant sur la chaussée au risque de se faire renverser par une voiture.

Concernant le parking de l'école trop de personnes se garent en dehors des emplacements, libres ou non, et occasionnent une gêne et un danger pour la circulation des piétons et des voitures. Même si c'est pour peu de temps, il faut, soit se garer sur une place de stationnement libre, soit se garer plus loin.

Attention, des contrôles de gendarmerie seront régulièrement effectués !

Nous vous rappelons qu'il existe deux parkings situés à proximité de l'école (la place du lavoir et la salle des sports). Pensez aux enfants et aux autres parents.

Nous comptons sur votre compréhension et votre civisme.

UN NOUVEAU SITE PHOTO POUR LA COMMUNE

Depuis le 1^{er} mai, un nouveau site photo a vu le jour. Il est en cours de construction, cependant quelques 1 500 photos sont déjà en ligne. L'accès au site peut se faire en utilisant l'ancienne formule par « BOISSET MENU » à l'aide d'un moteur de recherche, ou par le site officiel de la mairie dans la rubrique « liens utiles » Cependant pour l'administrateur du site des difficultés importantes se présentent, en particulier pour les mises à jour : mail, téléphone, changement de bureau notamment pour les associations. Pour les PME et les commerces trop peu d'informations lui sont transmises. Son souhait, dans un premier temps : avoir leurs plaquettes puis prendre contact pour faire quelques photos et éventuellement élaborer un texte. Ceci n'engage aucun frais pour eux. Se faire connaître par téléphone au 04 77 94 54 50 ou 06 79 40 93 39. ou par mail : andre.viallard@wanadoo.fr.

INCIVILITÉS

Encore des actes d'incivilité, entre autres, la dégradation de baies vitrées de la salle des fêtes pour un montant de travaux de réparation : 1 200 € !...

VOIRIE

Enfin le marquage horizontal de la Route du Canal est terminé avec l'extension de la zone 30 au niveau de la Croix du Jubilé à l'intersection avec la rue du Bourg en Haut. Cette mesure, après accord du Conseil général, devrait infléchir la vitesse souvent excessive à l'entrée sud.



Néanmoins, si cette signalétique s'avère insuffisante, nous pourrions, après accord du C.G. implanter un ralentisseur de type dos d'âne !.. à suivre..

RÉFECTION DES CHEMINS RURAUX

Nous remercions les agriculteurs qui ont étalé le gravier fourni par la commune.

RÉALISATION D'UN GÉNÉRATEUR PHOTOVOLTAÏQUE

La commune a transféré la compétence exploitation des installations photovoltaïques au SIEL (Syndicat Inter Communal d'Énergie de la Loire).

Cette installation de 77 000 euros est financée intégralement par le SIEL, celui-ci a réalisé les travaux et en assure l'exploitation. Les 200 m² de toiture ainsi financés ont permis à la commune de réaliser la réfection totale de la toiture de la salle des fêtes pour une production d'environ 40 000 Kwh /an, pour une puissance de 35 970 Watt-Crête (mesure énergie photovoltaïque soit l'équivalent de la consommation de 18 foyers par an sans le chauffage. Les travaux ont été réalisés par l'entreprise FAUCHER de St Galmier et en ce qui concerne la toiture par l'entreprise SIMON de Boisset.

Cette installation a été mise en service le 9 juillet 2014.

GESTION DE LA SALLE DES FÊTES

Depuis le 31 août 2014, Frédéric DE OLIVIERA n'est plus en charge des états des lieux de la salle des fêtes. La mission a été reprise par Michel GIRAUD et Marine BEAU.

Fred exerçait cette mission depuis mars 2001. Pour des raisons personnelles il a mis fin à cette tâche pas toujours facile à réaliser. Nous le remercions très chaleureusement pour ces 13 années de dévouement et d'investissement.

LES ASSOCIATIONS

CENTRE DE LOISIRS INTERCOMMUNAL « LES CHAMBONS »

Une rentrée qui va bouger. Pour répondre aux nouveaux rythmes scolaires, aux nouveaux horaires et au nouveau fonctionnement, l'équipe des Chambons, la mairie et les associations ont pris de nouvelles dispositions.

TAP (Temps d'Activité Péri-scolaire) les mardis et jeudis de 15h30 à 16h30

Les TAP sont des temps d'activités en prolongement de la journée de classe organisés par la commune avec le soutien du Centre de Loisirs Intercommunal « Les Chambons ».

Ces activités visent à favoriser l'accès de tous les enfants à 4 parcours découvertes : expression culturelle, sport, création artistique et « à tout va ».

«Les Chambons» agréé DDCS, verront leur équipe s'étoffer d'animateurs diplômés BAFA, BPJEPS, d'intervenants extérieurs, de bénévoles,...pour un programme riche et varié.

1^{er} cycle du 1^{er} Septembre au 17 Octobre :

Pour les 3-5 ans

- mardi : théâtre et expression **OU** cuisine **OU** poterie **OU** yoga
- jeudi : création **OU** chants **OU** ballon et motricité

Pour les 6-10 ans

- mardi : bridge (9-10ans) **OU** jeux et inter-génération **OU** basket **OU** gravure sur bois
- jeudi : cuisine **OU** marionnettes **OU** gym **OU** tennis

Enfin notre équipe est régulièrement complétée par des animateurs stagiaires tout au long de l'année (CAP Petite Enfance, élèves MFR, stage de 3^{ème}....)



spectacle de cirque à Chambéon

Le centre de Loisirs sera ouvert les mercredis après-midi de 11h50 à 18h30 sur Boisset-les-Montrond avec des formules d'ouverture à la demi-journée avec ou sans repas.

Vacances scolaires :

L'accueil se fera à L'Hôpital-le-Grand de 7h30 à 18h30 pour les enfants et pré-ados avec les activités suivantes : création, cuisine, sport, culture.

- Toussaint : du 20 au 31 octobre
- Noël : les 22-23 et 24 décembre (fermeture du 25 décembre au 4 janvier).
- Hiver : du 9 au 20 février.
- Printemps : du 13 au 24 avril.
- Été : du 6 au 31 juillet puis du 24 au 31 août.

Le Périscolaire :

En 2014-2015, maintien des mêmes ouvertures de 7h à 18h30.

Le temps de midi, du lundi au vendredi, les enfants pourront être récupérés jusqu'à 12h30.

Les lundis et vendredis, les horaires d'accueil seront de 15h25 à 18h30.

Pour des raisons de sécurité, nous souhaiterions que les parents inscrivent leurs enfants à l'avance afin de prévoir le nombre d'animateurs. Une absence injustifiée ou une inscription tardive seront facturés 1 € supplémentaire. Vous avez jusqu'à 15h. pour avvertir de toute modification.

Les Ados et Pré-ados :

Les pré-ados (années collèges) peuvent nous rejoindre au local de L'Hôpital-le-Grand les mercredis de 14h à 17h et monter des projets pour l'année 2014-2015. Nous essayons de motiver les « troupes » pour créer une nouvelle dynamique intercommunale au niveau de ce public.

Pour toute information contacter Aline :

09 80 47 03 51 / 06 64 17 03 87 ou leschambons42210@gmail.com

Route de Craintilleux 42210 L'Hôpital-le-Grand



animation mini-moto avec la brigade de prévention pour les 8-10 ans

SOU DES ECOLES – RENTREE 2014

En cette période de rentrée scolaire, voici venue les assemblées générales. Celle du Sou des Ecoles aura lieu le **vendredi 19 septembre à 19h30** à la salle des fêtes, suivie du verre de l'amitié. Nous sommes toujours à la recherche de nouvelles recrues pour renforcer notre joyeuse équipe de parents volontaires... alors n'hésitez pas....

A noter dès à présent dans vos agendas : **concours de belote le samedi 6 décembre à 14h** à la salle des fêtes.

PHILA CLUB COLLECTIONS

Le Phila Club Collections organise dimanche 19 octobre 2014 de 9h à 17h, à la salle les fêtes une bourse d'échange multi-collections : timbres, cartes postales, muselets de champagne et autres objets.

Si vous souhaitez déballer ou échanger, inscrivez-vous en contactant le 06 85 25 92 67 ou par mail : vespileyre@orange.fr

Entrée gratuite pour les visiteurs.